PROVINCE SUD
NOUVELLE-CALÉDONIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nouméa, le 7 janvier 2020

Direction du Développement Durable des Territoires

Service des installations classées et des impacts environnementaux et des déchets

6, route des Artifices - Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone : 20 34 00

Télécopie : 20 30 06

Courriel : 3dt.contact@province-sud.nc

affaire suivie par Nivaleta TUI

N° 625-2020/1-ISP/DDDT

BORDEREAU DES PIÈCES ADRESSEES A :

MONSIEUR LE PRESIDENT
DU GOUVERNEMENT
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
SERVICE DE L'IMPRIMERIE (SIMP)
CENTRE ADMINISTRATIF JACQUES IEKAWE

18, AVENUE PAUL DOUMER
CENTRE-VILLE
98800 NOUMEA

Nombre de pièces	Sommaire	Observations
1 exemplaire	Arrêté n° 3391-2019/ARR/DENV du 30 octobre 2019 mettant en demeure la société SARL MAI KOUAOUA MINES (MKM) de transmettre le plan de récolement des défrichements ainsi que le programme de mesures compensatoires conformément à l'arrêté d'autorisation n° 1835-2018/ARR/DENV de la mine Graziella, commune du Mont-Dore ;	**Pour parution au *Journal Officiel* de la Nouvelle-Calédonie (JONC)** La version électronique vous est transmise en parallèle par e-mail
1 exemplaire	Arrêté n° 3632-2019/ARR/DENV du 29 novembre 2019 mettant en demeure la société ROBEX SARL de régulariser la situation administrative et technique de la station de transit et de traitement de déchets industriels, sis 1 rue Papin, Ducos, commune de Nouméa ;	
1 exemplaire	Arrêté n° 3438-2019/ARR du 31 octobre 2019 portant sursis à statuer à la demande d'autorisation d'exploiter, par la SAS MANGO ENVIRONNEMENT, une plateforme de compostage de boues de station d'épuration et de déchets verts à Tontouta, « projet Karenga », commune de Paita	

NOUVELLE-CALEDONIE DENV BP L1 98849 Nouméa Cedex PROVINCE SUD

Reçu à Nouméa le :
Signature et Cachet :